Élections du 7 juin 2009

Tapis rouge pour les volontaires

Le Conseil
de la Jeunesse
Catholique

Un engagement
pour les jeunes,
par les jeunes

Conseil de la Jeunesse Catholique

Les élections, c'est important !

Le 7 juin 2009, peu de Belges manqueront l'événement ! Sortie simultanée dans toutes les circonscriptions électorales d'une superproduction hyper médiatisée : les élections. Ce jour-là, tous les citoyens du pays se rendront aux urnes pour élire leurs représentants politiques dans les institutions des Régions et Communautés ainsi que de l'Union européenne.

Le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) se devait de s'intéresser à ce moment capital dans toute démocratie digne de ce nom. Présentation du scénario, des temps forts de la narration et des attentes du public, les 12 pages de ce dossier sont une sorte de making off des élections de juin prochain. Parce que les élections, c'est important. Pour tous les citoyens et a fortiori pour les jeunes CRACS, citoyens responsables actifs critiques et solidaires, qui s'investissent dans les Organisations de jeunesse (OJ).

Pourquoi s'intéresser aux élections ?

Nous allons élire nos représentants, ceux qui vont s'occuper de gérer le pays. En juin, nous voterons ainsi pour renouveler les institutions des Communautés, des Régions et de l'Europe. Ces personnes décideront de l'avenir des Francophones, des Flamands, des Bruxellois, des Germanophones, des Wallons, des Européens pendant les 5 prochaines années. Ça vaut donc la peine de prendre le temps pour faire le bon choix.

C'est également l'occasion pour les électeurs de faire entendre leur voix, par leur vote évidemment mais aussi dans l'espace public. En effet, c'est durant la campagne que les candidats présentent leur plan d'action pour le mandat à venir. C'est alors le moment pour les citoyens de donner leur avis sur ces projets et de dire ce qu'ils pensent des orientations choisies pour notre société. Participer au débat citoyen, donner son avis sur la manière dont la collectivité doit être organisée, permet donc de transformer les promesses électorales en engagements concrets.

Les étapes-clés du scénario des élections

1 Campagne électorale et débats autour des programmes électoraux.
2 Les citoyens se rendent aux urnes.
3 Résultats des élections pour les entités fédérées : Communautés et Régions.
4 Attribution des sièges dans les Parlements.
5 Calcul du nombre de sièges par parti.
6 Tour des partis pour créer une coalition qui aura la majorité des voix au Parlement.
8 Formation du Gouvernement.
9 Attribution des Cabinets ministériels entre partis et négociations sur le programme.
10 Accord de Gouvernement et Déclaration politique.

2009, un rendez-vous particulier

Pour tous les Belges, les élections de 2009 auront une saveur particulière. En effet, depuis la crise politico-médiatico-institutionnelle qui a suivi les élections fédérales de 2007, tous les regards sont braqués sur les élections régionales de 2009. Après deux ans de rebondissements dignes d'un feuilleton télévisé, la Belgique espère qu'une fois « les régionales » passées, le calme reviendra sur notre paysage politique, une sorte de « happy end » à la belge. Les politiques aspirent également à cette accalmie une fois les campagnes électorales terminées car plusieurs dossiers fédéraux importants n'ont pas avancé depuis deux ans et doivent être réglés au plus vite : politique d'asile, défis climatiques, vieillissement de la population, scission de BHV,...

Pour tous ceux qui s'investissent dans les Organisations de Jeunesse, juin 2009 sera également un rendez-vous à ne pas manquer. En effet, les votes exprimés vont permettre de renouveler le Parlement de la Communauté française. Et la Communauté, c'est le niveau de pouvoir qui organise tout ce qui relève des « personnes » comme la culture, l'enseignement,... et aussi la Jeunesse ! C'est le moment, c'est l'instant de faire entendre nos idées sur le secteur des Organisations de Jeunesse (OJ) puisqu'on va choisir ceux qui en auront la gestion pendant 5 ans.

Les dessous des votes

Le 7 juin, on n'élira pas les mêmes personnes à Ans, à Mouscron ou à Leuven. En effet, pour les élections régionales, la Wallonie est divisée en 13 circonscriptions dans lesquelles il y aura des candidats différents sur les listes. A Bruxelles, il n'y a qu'une circonscription. Ces divisions découlent du fait qu'on veut que chaque citoyen se sente représenté... par quelqu'un qui habite près de chez lui. C'est le même principe qui s'applique à une autre échelle pour les Européennes. Dans ce cas, il n'y a que 3 collèges électoraux, 3 listes pour toute la Belgique : une pour les Francophones, une pour les Néerlandophones et une pour les Germanophones.

Dans les OJ, et particulièrement au CJC, on se mobilise donc pour faire connaître nos opinions sur les sujets qui nous touchent. Tout un programme ! Car il y a encore du boulot pour rendre ce monde meilleur pour les jeunes volontaires en OJ : reconnaissance de la réalité du volontariat jeune, amélioration de l'image et de la place des jeunes dans la société, meilleure subsidiation et reconnaissance des formations d'animateurs, plus grand soutien aux infrastructures et au matériel dont les jeunes ont besoin,...

De plus, les décideurs que nous élirons devront appliquer les réformes décidées sous cette législature. Nouveau Décret pour l'emploi dans le secteur non-marchand, pour le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (CJCF), pour la reconnaissance et le subventionnement des OJ. Il y a du pain sur la planche pour les prochains mandataires publics ! Et d'autant plus de raisons pour les jeunes de donner leur avis...

Le décor est donc planté, et les citoyens, connaissant les éléments principaux du scénario, seront nombreux à participer à l'événement. Mais rappelons tout de même que la démocratie se vit au quotidien et que l'on peut faire entendre sa voix plus souvent qu'une fois tous les 5 ans. C'est d'ailleurs pour cela que les OJ participent aux instances de concertation que sont le CJEF (bientôt CJCF) et la CCOJ (Commission Consultative des OJ). Des endroits où l'on construit des positions communes aux jeunes ou au secteur OJ qui seront relayées aux décideurs et à la société civile.

Les élections régionales et européennes, comment ça marche ?

Le 7 juin 2009 auront lieu les élections régionales et européennes. Pour qui et pour quoi allons-nous voter ?

La Belgique est un Etat fédéral, c'est-à-dire un Etat dans lequel le pouvoir est partagé entre une Autorité fédérale et des Entités fédérées : les trois Régions (flamande, wallonne et Bruxelles-Capitale) et les trois Communautés (française, flamande et germanophone). Chacune de ces entités est dotée d'un organe législatif et d'un organe exécutif qui gèrent les compétences qui leur sont attribuées.

Tous les 5 ans, les citoyens se rendent aux urnes pour élire leurs représentants régionaux et européens. L'élection des représentants régionaux influe également sur la composition des organes législatif et exécutif des Communautés. Essayons de comprendre comment tout cela fonctionne...

Les normes législatives

Dans notre Belgique fédérale, les entités fédérées (Autorité fédérale, Régions, Communautés...) prennent chacune des décisions sur les matières qui les concernent. Alors que l'Autorité fédérale vote des Lois, les Parlements des Régions et des Communautés votent des Décrets. Sauf à Bruxelles où le Parlement vote des Ordonnances. Les Commissions communautaires présentes à Bruxelles votent, quant à elles, des Règlements.

Lois, Décrets, Ordonnances et Règlements ont tous la même force législative. Cela signifie qu'une loi fédérale n'est pas au-dessus d'un décret de la Communauté française car ils ne portent pas sur les mêmes matières. En somme, ils existent en parallèle.

★ Élection des instances régionales

Chaque Région est compétente pour organiser et gérer les matières dites « localisables », c'est-à-dire liées au territoire (agriculture, logement, environnement, transports,...). La Région wallonne regroupe 5 provinces, y compris les 9 Communes germanophones, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale compte les 19 Communes bruxelloises. Tandis que le Parlement vote des Décrets en Wallonie ou des Ordonnances à Bruxelles et contrôle l'action du Gouvernement, ce dernier se charge de mettre en application ces Décrets (ou Ordonnances) et d'organiser en pratique les politiques régionales.

Le Parlement et le Gouvernement wallons

Lors des élections, les Wallons vont élire les 75 Députés qui siégeront au Parlement régional wallon. Le Parlement va ensuite nommer le Gouvernement wallon qui sera composé de 9 Ministres régionaux et d'un Président.

Le Parlement et le Gouvernement bruxellois

Bruxelles est une Région bilingue qui compte environ 80% de francophones et 20% de flamands. D'un côté, les Bruxellois francophones élisent 72 Députés. D'un autre côté, les Bruxellois flamands élisent quant à eux 17 Députés. Ensemble, ces 89 Députés siègent au Parlement régional bruxellois. Ce Parlement va nommer le Gouvernement bruxellois, composé de cinq Ministres : deux Ministres francophones élus par les Députés francophones et deux Ministres flamands élus par les Députés flamands. Le Président du Gouvernement est quant à lui nommé par l'ensemble du Parlement.

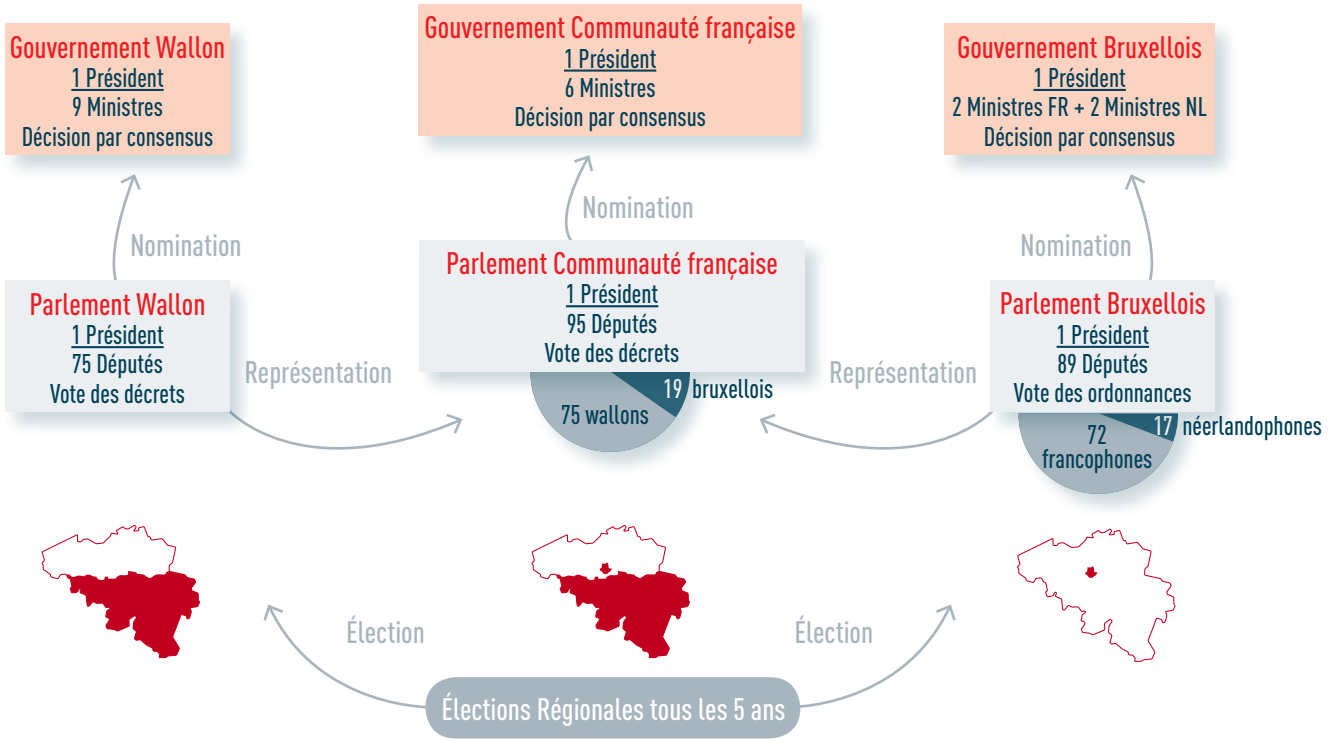

★ Élection des instances des Communautés

Chaque Communauté est compétente pour organiser et gérer les matières dites « personnalisables », c'est-à-dire liées aux personnes (emploi des langues, culture, enseignement, jeunesse...). La Communauté française regroupe la Région de Bruxelles-Capitale et les 5 Provinces wallonnes sauf les 9 Communes germanophones. Ces Communes constituent la Communauté germanophone. De leur côté, la Communauté et la Région flamande ont fusionné. Le Parlement et le Gouvernement flamands organisent donc les matières localisables et personnalisables.

Bruxelles étant bilingue, chaque Communauté y est représentée au sein d'une Commission communautaire qui gère les matières liées aux personnes de cette Communauté.

Tandis que le Parlement de la Communauté vote des Décrets et contrôle l'action du Gouvernement, ce dernier se charge de mettre en application ces Décrets et d'organiser en pratique les matières communautaires.

L'élection des instances des Communautés se fait de manière indirecte via les élections régionales.

Le Parlement et le Gouvernement de la Communauté française

Le Parlement de la Communauté française est composé des 75 Députés du Parlement wallon et de 19 Députés choisis parmi les 72 francophones du Parlement bruxellois. Ensemble, les 94 Députés de la Communauté française nomment le Gouvernement, composé de 7 Ministres dont un Président.

Les Commissions communautaires à Bruxelles

A Bruxelles, trois Commissions sont chargées de régler les affaires liées à la langue mais pourtant limitées au territoire de Bruxelles. Ces affaires ne peuvent donc être gérées par les Communautés. La COCOF (Commission Communautaire Francophone) gère les matières pour les bruxellois francophones. La VGC (Vlaamse Gemeenschap Commissie) gère les matières pour les bruxellois néerlandophones. La CCC (Commission Communautaire Commune) s'occupe des matières bicommunautaires, c'est-à-dire qui touchent à la fois les flamands et les francophones de Bruxelles.

★ Élection des instances européennes

Comme chaque pays membre de l'Union européenne, la Belgique délègue des représentants au sein des trois instances européennes : le Parlement européen, le Conseil des Ministres et la Commission européenne. L'Union européenne dispose elle aussi d'un pouvoir législatif et d'un pouvoir exécutif.

Malgré qu'elle ait le pouvoir exécutif de l'Union, la Commission européenne a le rôle d'initiative législative. Autrement dit, c'est la Commission qui propose au Parlement et au Conseil des Ministres de légiférer, au niveau européen, sur certaines matières.

Le Conseil des Ministres a pour mission d'examiner les propositions qui émanent de la Commission européenne. Il traduit ces propositions en actes concrets, appelés Directives européennes, que la Commission se chargera de mettre en œuvre. Le Parlement est quant à lui consulté par le Conseil des Ministres et la Commission sur les propositions de réglementation. Le Parlement a également le rôle de voter le budget et de surveiller la bonne mise en application des Directives par la Commission.

Le Parlement européen

Organe législatif, le Parlement européen est composé de 751 Députés issus des 27 pays de l'Union européenne. Chaque pays dispose d'un nombre déterminé de Députés. Lors des élections régionales et européennes, les citoyens belges élisent les 22 Députés qui les représenteront au niveau européen.

Le Conseil des Ministres

Le Conseil est également un organe législatif. Il est composé du Ministre des Affaires étrangères de chaque pays, soit 27 membres. Lorsqu'on traite d'un sujet particulier, le Conseil peut réunir les Ministres nationaux concernés par cette matière. Par exemple, si l'on parle de la Jeunesse, ce seront les 27 Ministres de la Jeunesse des pays de l'Union qui siègeront au Conseil.

La Commission européenne

La Commission est l'organe exécutif de l'Union européenne. Chaque pays désigne un Commissaire qui représentera son pays au sein de la Commission.

Notre projet de société

Les jeunes des OJ ont des idées à revendre pour rendre notre société plus juste et plus solidaire ! Ils les mettent d'ailleurs déjà en pratique par les projets qu'ils montent près de chez eux ou avec l'étranger. Pour faire vivre leurs valeurs et faire avancer les choses. Au CJC, nous voulons leur dérouler le tapis rouge à l'occasion des élections 2009, mettre un coup de projecteurs sur la valeur et l'utilité de leurs actions pour leur assurer plus de reconnaissance et de soutien.

★ Soutenir les initiatives des jeunes

Dans les organisations du CJC, plusieurs milliers de jeunes s'engagent bénévolement pour monter des projets créatifs, animer des enfants et des jeunes, créer plus de solidarité, faire vivre la démocratie dans leur école, exprimer leurs idées, militer pour plus de justice sociale,...

Ils s'investissent pour faire vivre leurs idées, créant et recréant leur projet en fonction du public, du lieu, du moment, des attentes et envies du groupe.

Ces jeunes ne cessent de faire mentir l'étiquette qu'on leur colle, cette image négative qu'on leur renvoie : groupe à risque, menace, manque d'ambition, individualisme,... Nous voulons les mettre sous les feux des projecteurs pour toutes les actions positives qu'ils entreprennent, qu'ils se sentent soutenus et valorisés dans l'engagement qu'ils prennent.

Encourager le volontariat des jeunes

Le volontariat, c'est vivifiant pour la démocratie ! Participer à des actions solidaires, prendre des responsabilités, faire avancer ses idées, tout ça contribue à créer des citoyens actifs qui s'expriment et participent activement à la société et à son bien-être. Des actions aussi pertinentes méritent d'être encouragées.

Comment dérouler le tapis rouge aux jeunes volontaires ?

★ Créer des maisons des associations :

- pour informer les volontaires sur le cadre légal de leur action,
- pour leur apporter des services juridiques en collaboration avec les associations expertes sur cette matière.

★ Clarifier les zones de flou de la Loi sur les droits des volontaires du 3 juillet 2005, notamment concernant les indemnités, les assurances et la responsabilité.

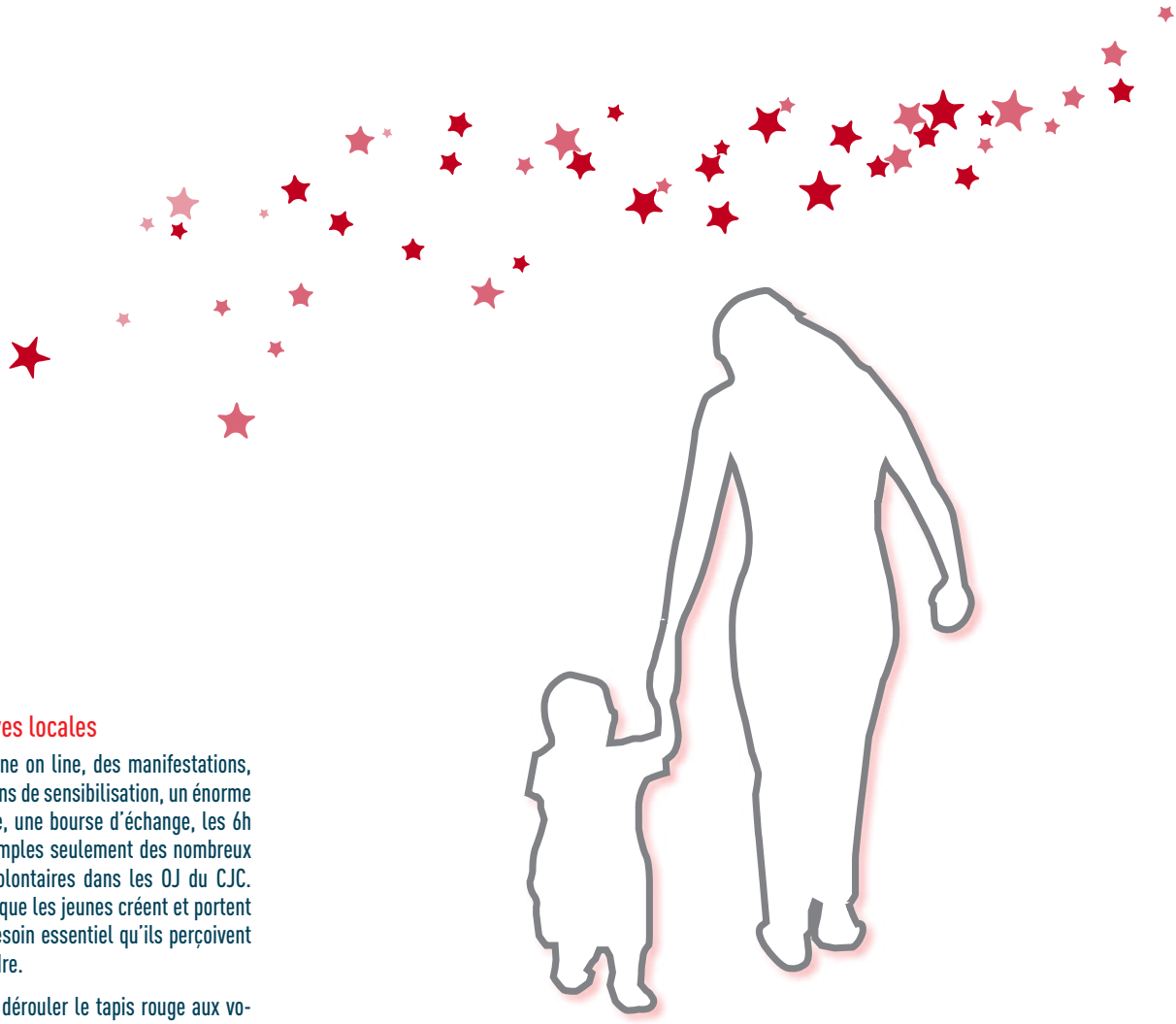

Promouvoir les initiatives locales

Des animations, un magazine on line, des manifestations, un atelier théâtre, des actions de sensibilisation, un énorme jeu de rôle grandeur nature, une bourse d'échange, les 6h trottinette,... Quelques exemples seulement des nombreux projets que montent les volontaires dans les OJ du CJC. Autant d'initiatives locales que les jeunes créent et portent car elles répondent à un besoin essentiel qu'ils perçoivent et auquel ils veulent répondre.

Comment, au niveau local, dérouler le tapis rouge aux volontaires ?

- ★ Reconnaître les groupes locaux d'OJ au niveau communal selon le même schéma que celui de la reconnaissance communautaire des OJ et prendre en compte ces groupes comme des lieux où l'on crée de nouvelles formes d'expression et de participation des jeunes.
- ★ Soutenir l'action des groupes locaux, c'est :
  - octroyer des subvenions durables et équitables qui permettent à un maximum de jeunes de participer aux actions ;
  - diffuser une information claire et complète sur les services communaux qui leur sont accessibles et ;
  - permettre la participation aux rencontres de coordination avec les associations qui travaillent avec des jeunes (coordination ATL).
- ★ Réviser la circulaire « politiques programmatiques » du Ministre de la Jeunesse pour qu'elle prenne en compte la perspective durable des projets réalisés en OJ et la réalité des volontaires. Il faut adapter les conditions d'accès et le comité de sélection et attribuer une partie de l'enveloppe financière à de tels projets.

Travailler l'image des jeunes dans la société

Les jeunes sont souvent perçus de manière négative. Nous pensons que c'est en grande partie dû à une grande incompréhension entre la société et les jeunes. Les jeunes, qui sont en train de se construire, sont parfois en décalage par rapport à ce qui les entoure et la société est effrayée, surtout quand elle n'entend parler des jeunes que par le biais des faits divers et des incivilités amplifiées par le traitement médiatique émotionnel qui leur est réservé. Pourtant les jeunes, c'est l'avenir de la société !

Comment revaloriser l'image des jeunes ?

- ★ Donner plus de place aux initiatives positives des jeunes dans les médias et notamment dans les radios et télévision de services publics (RTBF) ;
- ★ Soutenir et donner de la visibilité aux projets des jeunes :
  - organiser une campagne de sensibilisation à l'engagement bénévole des jeunes ;
  - diffuser plus largement les expressions médiatiques des jeunes, pour montrer une image différente de la Jeunesse ;
- ★ Soutenir et impulser des projets intergénérationnels pour dépasser les incompréhensions entre les plus âgés et les jeunes et des projets d'éducation aux médias tout au long de la vie pour s'interroger sur le traitement médiatique réservé à la Jeunesse.

★ Encourager l'expression et la participation des jeunes

Les jeunes volontaires ont des projets plein la tête et veulent se donner les moyens de les concrétiser. Le plus souvent, ils essayent de trouver par eux-mêmes les ressources qui leur sont nécessaires ou font appel aux bonnes volontés, au soutien des parents et amis.

Mais parfois, cela ne suffit pas, les investissements nécessaires étant trop importants pour les personnes qui doivent les réaliser. On pense notamment à la sécurisation des locaux accueillant des enfants et des jeunes, aux coûts des formations, aux coûts des transports pour des groupes de jeunes,... Autant de situations courantes dans les Organisations de Jeunesse et qui pourtant causent très souvent des soucis. Soutenir les jeunes dans leurs projets, c'est aussi leur permettre de les réaliser dans de bonnes conditions, pas avec des bouts de ficelles...

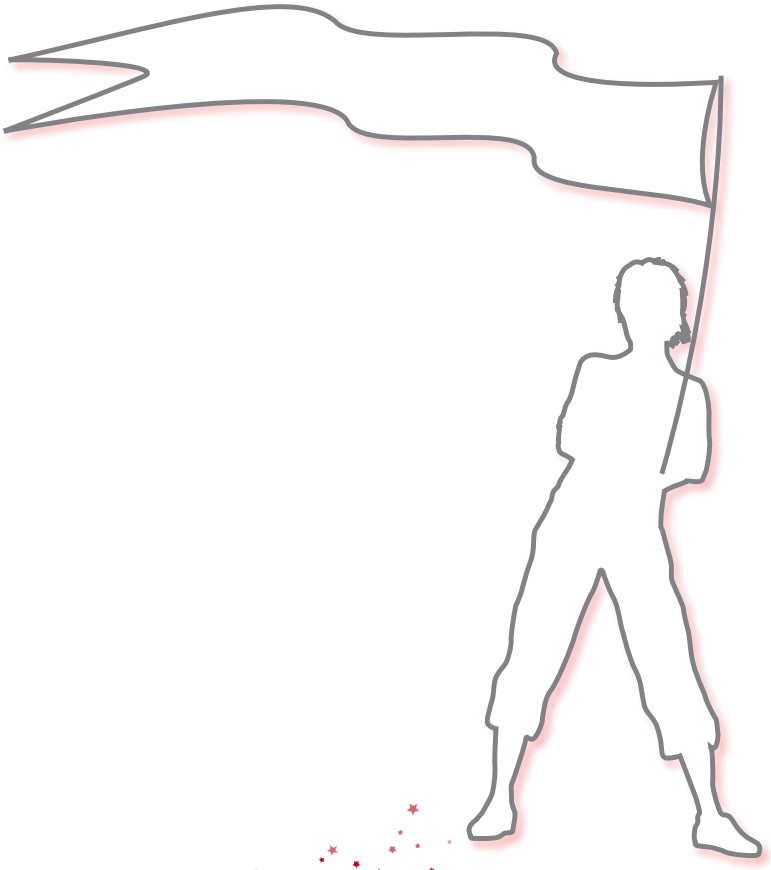

Rendre les formations accessibles à tous

Les Organisations de Jeunesse sont présentes dans tous les milieux de la société car elles veulent que chaque jeune puisse y trouver sa place. Elles ont conscience depuis longtemps que certains jeunes volontaires vivent des réalités plus dures et ont des besoins spécifiques. Elles essaient d'ailleurs de réduire un maximum le coût de leurs activités et notamment des formations, passage essentiel des jeunes au sein de leur organisation et indispensable dans la réalisation de leurs projets.

Comment dérouler le tapis rouge aux formations de volontaires ?

- ★ Revaloriser l'enveloppe budgétaire consacrée aux formations d'animateurs et de cadres des OJ et octroyer des chèques-formation aux jeunes volontaires demandeurs qui sont dans les conditions d'octroi.
- ★ Adapter la circulaire ministérielle sur les formations aux réalités de la formation de volontaires par des volontaires : simplification administrative, prise en compte de tous les participants et des frais d'alimentation pour la subvention, reconnaissance des sessions comme pouvant accueillir différentes étapes de formation et mesure d'exception pour les volontaires qui sont temporairement dans l'incapacité de se former (maladies, séjours à l'étranger,...).
- ★ Inciter les communes à intervenir financièrement dans la formation des volontaires pour valoriser les jeunes qui s'engagent localement.
- ★ Valoriser les connaissances et compétences acquises par les jeunes en formation.

Investir dans des infrastructures adéquates et du matériel adapté

Permettre aux jeunes de se réunir dans des locaux sécurisés et de disposer de matériel approprié et en bon état, c'est faire en sorte qu'ils réalisent leurs projets dans de bonnes conditions et c'est aussi montrer aux jeunes que leurs projets sont pertinents, ont de la valeur car ils méritent des investissements.

Comment donner plus de moyens matériels aux jeunes ?

★ Mettre en place une politique d'aide décentralisée systématique pour les infrastructures des OJ qui rencontre les besoins réels des Organisations et qui prenne en compte d'autres types de projets (mise en conformité, rénovation,...). Cette politique devrait être mise en place dans chaque Commune et coordonnée au niveau régional ou communautaire.

★ Investir dans le centre de prêt de Naninne pour :

- doubler le nombre de tentes disponibles,
- engager du personnel supplémentaire pour avoir des horaires compatibles avec ceux des volontaires (soirées, week-ends, ...) et,
- délocaliser l'action du centre dans des antennes pour rapprocher le matériel des lieux d'activité des volontaires.

★ Faciliter l'accès aux infrastructures publiques pour les OJ :

- permettre d'utiliser les infrastructures de l'Enseignement et du Sport pour des plaines de jeux ou des formations ;
- étendre les chèques-culture aux OJ ou les mesures de gratuité un samedi par mois à toutes les infrastructures culturelles, comme les musées par exemple.

Faciliter la mobilité des jeunes

Les voyages forment la Jeunesse ! Encore faut-il qu'elle ait les moyens de les effectuer. Il faut permettre aux jeunes de rejoindre les lieux d'activités quelque soient leur lieu ou leurs conditions de vie, leurs difficultés physiques à se déplacer,... de préférence avec des moyens de transports doux pour l'environnement, comme les transports en commun.

Comment dérouler le tapis rouge sur les routes des volontaires ?

★ Rendre les transports en commun plus accessibles pour les groupes de jeunes :

- octroyer des tarifs adaptés, moins chers, tenant compte de la situations des jeunes (en stage d'attente, chercheurs d'emploi,...) voire des libres parcours sur les réseaux train, tram, bus et métro ;
- améliorer la couverture du territoire en tenant compte des besoins de mobilité de ceux qui prennent les transports publics (horaires, lignes, flexibilité en fonction des événements,...) ;
- travailler l'accessibilité pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

★ Réorienter les politiques de mobilité pour qu'elles soient plus douces pour l'environnement, notamment grâce aux transports en commun mais aussi par la promotion des infrastructures de mobilité douce comme les pistes cyclables, les RAVeLs,...

★ Soutenir les Organisations de Jeunesse

Créées sur base d'initiatives citoyennes, les OJ se sont peu à peu imposées auprès des pouvoirs publics comme des partenaires incontournables dans l'éducation des jeunes, obtenant ainsi reconnaissance et soutien. Mais tout n'est pas rose pour autant au pays des OJ, spécialement au niveau de l'Emploi.

Mettre en œuvre le nouveau Décret organisant le secteur des OJ

Comment dérouler le tapis rouge aux OJ ?

- ★ Assurer une transition harmonieuse lors de l'entrée en application du nouveau Décret,
- ★ Assurer le financement de toutes les mesures du Décret, contrairement à ce qui était le cas avec l'ancien Décret,
- ★ Mettre en place un plan emploi pour le secteur des OJ qui permette aux Organisations de remplir leurs missions nouvellement définies et ce en collaboration avec le secteur et les entités fédérées, pour le financement et les aides à l'emploi.

Apporter un soutien accru à l'Emploi dans le secteur des OJ

Les OJ comptent des dizaines de milliers de bénévoles, mais aussi des travailleurs qui œuvrent pour soutenir l'action volontaire au sein des Organisations. Pendant longtemps, ceux-ci ont été parmi les moins bien payés des travailleurs belges. Grâce aux Accords du Non-Marchand, la situation s'améliore peu à peu. Mais tout n'est pas rose pour autant car selon le type d'emploi occupé, les subventions octroyées pour augmenter les salaires seront bien différentes, entraînant des difficultés pour certaines organisations qui devront trouver cet argent ailleurs. On nous promet une solution, qui reste encore à construire...

Commet dérouler le tapis rouge aux travailleurs des Organisations ?

- ★ Créer une meilleure articulation entre les politiques communautaires et régionales pour l'emploi subventionné ;
- ★ Revoir le Décret qui organise l'emploi dans notre secteur pour obtenir une répartition des subsides plus équitable entre les différents types d'emploi et une meilleures subsidiation des frais relatifs à l'action des OJ (les frais de déplacement,...) ;
- ★ Réaliser un nouveau cadastre de l'Emploi Non-Marchand pour que les pouvoirs publics puissent piloter efficacement les politiques d'emploi.

★ Investir dans les relations internationales

Dans un monde sans cesse plus globalisé, les jeunes font eux aussi partie du « village planétaire ». Ils sont de plus en plus impliqués dans des dynamiques qui dépassent les frontières du Royaume. Beaucoup d'OJ font ainsi partie d'institutions internationales qui s'occupent de questions de société à l'échelle mondiale : développement, intégration, éducation,... L'Union européenne n'est pas en reste, elle organise de plus en plus de rencontres ou d'échanges impliquant des jeunes. Ces expériences sont pour nous très importantes car elles permettent de développer l'ouverture d'esprit et une meilleure compréhension du monde et sont un facteur important dans la construction d'une citoyenneté européenne. Cependant, il n'est pas toujours facile de réaliser ce genre de projets pour des jeunes volontaires en OJ.

Comment dérouler le tapis rouge aux projets internationaux des jeunes ?

- ★ Faire de l'année 2011 « l'année européenne du Volontariat » pour mettre cette thématique au cœur des préoccupations européennes.
- ★ Rétablir le soutien de la Communauté française aux rencontres internationales des Organisations de Jeunesse.
- ★ Ajouter de nouvelles missions au Bureau International Jeunesse (BIJ) :
  - informer les groupes de jeunes sur tous les types de soutien dont ils disposent lors d'un projet international ;
  - mettre en place un programme de soutien spécifique aux volontaires accessible aux groupes et qui ait des conditions d'accès, un comité de sélection et une enveloppe spécifiques.

★ Rapprocher les acteurs de la société

Citoyens et pouvoirs publics, c'est une relation en mode « je t'aime, moi non plus ». Incompréhension, rendez-vous manqués, non-communication jalonnent les liens qui unissent ceux qui composent la société et ceux qui l'organisent, pour le pire… mais aussi pour le meilleur. Si on prenait la peine de s'écouter et de se comprendre ?

Exprimer ses idées en tant que citoyen

Dans notre démocratie, les citoyens et les pouvoirs publics se rencontrent notamment via les organes de consultation, occasion pour les citoyens d'avoir leur mot à dire sur les décisions des pouvoirs publics. Les jeunes aussi ont des idées à exprimer pour participer au débat et disposent d'instances de consultation comme le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (CJCF). Mais si l'on veut favoriser l'expression des jeunes, il est également important qu'ils puissent s'exprimer sur leurs réalités de terrain. Car le meilleur moyen d'apprendre la citoyenneté, c'est d'en faire l'expérience à son niveau.

Comment dérouler le tapis rouge aux idées des jeunes ?

- ★ En soutenant le déploiement du nouveau CJCF au niveau financier mais aussi au niveau symbolique, pour que ses avis soient entendus ;
- ★ En instituant dans un Décret les Conseils consultatifs locaux de Jeunes (CCLJ) au niveau communal.

Améliorer les relations entre citoyens et pouvoirs publics

Sur le terrain, les relations entre les pouvoirs publics et les associations ne sont pas toujours faciles. D'un côté, les pouvoirs publics jouent souvent les hommes orchestres : tour à tour opérateur, pouvoir subsidiant, instance de contrôle ou d'arbitrage, régulateur,… ils ont parfois du mal à savoir quel rôle tenir. Les associations, de leur côté, ont parfois du mal à savoir à quel jeu on joue, vu la complexité des choses auxquelles elles sont souvent confrontées : réglementations différentes, voire contradictoires, pour un même type d'action, exigences administratives incohérentes, confrontation à des autorités à la fois juge et partie,…

Comment dérouler le tapis rouge pour rapprocher les acteurs de la société ?

- ★ Traduire les principes de la Charte associative dans des textes qui ont force de loi et entrent concrètement en application : simplification et transparence administrative, égalité de traitement, complémentarité entre pouvoirs publics et monde associatif, transposition des principes au niveau communal, paiement des subsides en temps et en heure, respect des accords négociés entre acteurs politiques et associatifs.
- ★ Assurer la stabilité des législations qui organisent le monde associatif : Loi sur les Asbl, Loi sur le volontariat, Décret emploi du secteur non-marchand, Décret OJ… Autant de textes qui ont changé ces 5 dernières années. Il faut que les usagers de ces textes puissent s'adapter et aient un accès facile aux informations les concernant.
- ★ Systématiser les mécanismes de concertation entre les différents niveaux de pouvoir afin d'établir des plans d'action cohérents et communs pour les compétences qui sont morcelées comme par exemple en matière de Santé ou de Lieux d'accueil d'enfants. Les agréations ou les brevets devraient, grâce à cela, avoir une portée nationale, même s'ils sont délivrés par une entité fédérée.

Réaliser le « making off » des élections du 7 juin 2009, tout un programme ! Ce dossier a pour but de passer en revue les différents éléments qui feront de ce rendez-vous électoral un moment unique et important pour notre démocratie. Vous y trouverez donc des informations sur les prochaines élections : un aperçu des enjeux importants pour les citoyens belges et une présentation des institutions pour lesquelles nous voterons. Ainsi que, en bouquet final, un résumé du projet de société que les Organisations de Jeunesse du CJC voudraient voir mis en place. De quoi permettre aux jeunes de ces Organisations de faire entendre leur voix car, en tant que CRACS (Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires), ils veulent avoir leur mot à dire lors de ces élections.

WWW.TAPIS-ROUGE.BE

★ Si c'est la première fois

Quand on est un jeune électeur, on ne sait pas toujours comment faire pour voter, concrètement. Il faut retenir qu'il y a deux grands principes :

- ★ On ne peut voter que sur une liste (désolé si vos préférences vont à des candidats de listes différentes...)
- ★ On peut voter soit pour un parti, on appelle ça « en case de tête », c'est à dire cocher le rond au dessus de la liste, soit pour des personnes. Dans ce cas, on peut cocher plusieurs personnes dans la même liste. Chaque candidat coché aura alors une voix de préférence de votre part, votre voix ne sera pas diluée, loin de là.

Qui à ses chances pour être élu ? Difficile de le dire. Cependant, chaque circonscription ou collège (voir p. 2-3) dispose d'un nombre de sièges en fonction de la proportion de la population qu'il ou elle représente. Ceux-ci seront répartis entre les différentes listes en fonction du nombre de voix obtenu par les candidats. On peut toutefois dire que ceux qui sont dans les premières places sur les listes seront plus facilement élus.

TAPIS ROUGE
POUR LES VOLONTAIRES

Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
43, rue de la Charité • 1210 Bruxelles
Tél.: 02 230 32 83 • Fax : 02 230 68 11
cjc@cjc.be • www.cjc.be

★ Editeur responsable • Brice Many, 43 Rue de la Charité • 1210 Bruxelles
★ Conception et réalisation • Dominique Vitry, Mathieu Brogniet • Média-Animation
★ Avec le soutien de la Communauté française